

Image not found or type unknown



Reprise d'une entreprise sur l'île de saint martin

Par **APOLLONIO**, le **25/03/2008** à **09:36**

Bonjour,rrnrnNous sommes un couple sur le point de racheter un FDC type restaurant sur la partie française de l'île de Saint Martin.rnNous avons conclu un accord avec le propriétaire de ce Fond,sous forme de crédit vendeur sur 6ans.rnAujourd'hui il nous manque un peu de trésorerie et nous en discutons avec notre banque pour un éventuel crédit ou découvert autorisé.rnEst il possible dans ce cas de créer une société qui rachète le FDC,sans caution?rrnPouvez vous nous indiquer le budget à prévoir pr créer cette éventuelle société?rnNous pensons qu'il serait préférable de ce mettre en nom propre les premières années pour limiter le coût au maximum et de passer en société ensuite.rnPouvez vous nous dire si cela est possible?rnMerci d'avance pour votre réponse.rnCordialement,rnMr CASASOLA ET Melle APOLLONIO